

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160514-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 14

OBJET : Ecole d'arts plastiques : déclassement du 2ème étage en vue de sa cession

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 mai 2016

La commune est propriétaire de l'Ecole d'Arts Plastiques (EAP) sise, 8 rue Victor Basch, parcelle BX n°19.

Cet ensemble immobilier, anciennement partie prenante du groupe scolaire Maurice Genest, a été réhabilité en 2008 pour héberger la nouvelle EAP. A cette époque, seuls le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage ont été aménagés et le deuxième étage est resté en l'état. Il n'est de fait pas utilisé à ce jour.

A l'issue du déménagement de l'EAP aux Jardins de la Culture, la commune souhaite céder le 8 rue Victor Basch à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Auvergne (OGEC) qui souhaite agrandir l'école de Notre Dame des Arts.

Dans l'attente de la libération des lieux et vu la demande de l'OGEC, la commune propose de céder dès à présent le 2^{ème} niveau de l'EAP, dans le cadre d'une division en volume du bâtiment.

Cette opération implique la réalisation préalable d'un état descriptif de division par un géomètre. Ce document identifiera les différents volumes et leurs propriétaires finaux ainsi que toutes les servitudes générales et particulières existantes entre ces volumes (passage, fluides...).

L'établissement de l'état descriptif de division est conditionné par le déclassement du volume concerné dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **constater que le deuxième niveau de l'Ecole d'Arts Plastiques sise 8 rue Victor Basch, libre de toute occupation et n'est plus affecté à l'exercice d'un service public ;**
- **prononcer en conséquence le déclassement de ce niveau dans le domaine privé de la commune.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 mai 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL